

LA DRACHE...



Le bulletin d'information syndicale de l'UNSA Douanes

Section Interrégionale des Hauts-de-France

Amiens - Dunkerque - Lille

N°19 - octobre 2018

Fonction publique d'Etat : plus de 4 000 postes torpillés en 2019 et 10 000 autres prévus pour 2020.

Suppression d'emplois à marche forcée !

Près de 4 170 postes seront supprimés en 2019 dans la fonction publique d'Etat, selon le projet de loi de finances (PLF) présenté début octobre en conseil des ministres.



C'est moins que les 4 500 annoncés par le Premier ministre, Edouard Philippe, mais c'est nettement supérieur aux 1 600 postes déjà supprimés cette année.

Le PLF 2019 prévoit un solde net de 4 164 postes détruits en équivalent temps plein travaillé (ETPT), avec 8 396 suppressions d'emplois principalement au ministère de l'Action et des Comptes publics, à l'Éducation nationale et au ministère du Travail, via notamment Pôle Emploi.

A l'inverse, les ministères de l'Intérieur, la Justice et la Défense seront les principaux bénéficiaires des 4 232 créations de postes prévues.

Après 1 648 suppressions d'emplois annoncées dans le budget 2018 et donc 4 164 pour 2019, le gouvernement est encore loin du nombre de 50 000 annoncé par le président Macron au début de son quinquennat. Toutefois, le secrétaire d'État à la Fonction publique, Olivier Dussopt, a assuré que le « mouvement allait s'accélérer ».

Ce projet de loi de finances vient ainsi confirmer les orientations de 2018 : **le gouvernement méprise les fonctionnaires et considère les services publics comme un gisement d'économies.** La politique du rabot budgétaire est de retour alors même que les réflexions sur les missions ne sont pas menées.

Les créations d'emplois affichées pour l'armée, la police et la justice ne seront positives que si les plafonds d'emplois sont utilisés, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. En 2017, 6 000 emplois n'ont pas été « consommés » à la défense, 3 450 au ministère de l'intérieur et 1 000 à la justice.

2 283 postes supprimés à Bercy !

Les autres services de l'État sont donc des gisements d'économies, surtout aux Finances !

Le ministère de l'Action et des Comptes publics est particulièrement mis à contribution avec 2 283 postes supprimés. Un tribut principalement payé, encore une fois, par la direction générale des finances publiques (DGFIP) où 2 130 emplois devraient disparaître selon nos homologues de l'UNSA DGFIP.

A noter que l'Education Nationale, après cinq années de créations, doit rendre 1 813 emplois malgré des hausses d'élèves attendues dans les collèges et les lycées.

FONCTION PUBLIQUE :
EST-IL JUSTE D'ÊTRE
DE MOINS EN MOINS PAYÉ
POUR FAIRE LE MÊME
TRAVAIL ?
NON!



L'UNSA DEMANDE
LA REVALORISATION
DES SALAIRES.

INFLATION EN RYTHME
ANNUEL (Août 2018 Insee) **+2,3%**

AUGMENTATION DES
SALAIRES 2017 ET 2018 **0%**

ALORS, C'EST POUR QUAND ?



ENGAGÉ.E.S
POUR LA FONCTION PUBLIQUE
UNSA-FPORG

En outre, les agents publics ne semblent pas être davantage considérés en tant que travailleurs !

Contrairement aux autres salariés, ils ne verront pas leur salaire augmenter ni par le biais d'une diminution des prélèvements de cotisation, ni par la hausse de la valeur du point d'indice : c'est une nouvelle injustice qui leur est faite. Elle est d'autant plus flagrante que l'inflation a repris cette année (+2,3%).

Pour l'UNSA, le manque de considération global envers la fonction publique devient une marque de fabrique du « Grand marcheur » et contribue à opposer les secteurs publics et privés : diviser pour mieux régner !

L'UNSA portera la nécessité d'une mesure de revalorisation du pouvoir d'achat pour tous les agents publics lors de la réunion de suivi du rendez-vous salarial prévu le 17 octobre.

Alors que l'inflation (+2,3%) et les salaires dans de nombreuses entreprises sont en hausse (exemple : hausse du SMIC de 1,24 % et hausse de près de 2% dans de nombreuses entreprises), la valeur du point d'indice reste gelée depuis 2017, soit deux ans déjà. C'est pourquoi, l'UNSA réaffirme la nécessité d'une mesure générale de revalorisation de tous les agents publics.

Un renforcement des effectifs en douane ... grâce uniquement au Brexit !

L'administration annonce une augmentation de 350 ETPT en 2019, après les 250 déjà prévus pour 2018, afin de supporter la charge de travail supplémentaire liée au rétablissement d'une frontière avec le Royaume-Uni.

Toutefois, 100 ETPT seront ponctionnés sur le Plafond Annuel d'Emplois (PAE) de la DGDDI pour contribuer à hémorragie infligée à notre ministère. Le solde net sera donc de 250 créations d'emplois. (en 2018, ce solde net est de 200 ETPT).

Le PAE 2019 doit s'établir en 2019 à 17 351 ETPT contre 17 045 ETPT cette année.

En corollaire, la masse salariale connaîtra une croissance de 1,6 % soit 13,4 millions d'euros. Dans le détail, cela représente 9 millions pour la création d'emplois et 3,1 millions d'euros relatifs aux mesures d'augmentation du nombre de points d'indice prévus au PPCR, qui bénéficieront à tous les agents et leurs représentants, même aux plus réfractaires à ce protocole !

La direction générale promet également de financer le surcroît de dépenses généré par le Brexit, de poursuivre les investissements en surveillance (renouvellement du parc naval aux Antilles, modernisation de la flotte d'hélicoptères) et de faire évoluer les applications informatiques liées notamment à la LCF et à la mise en œuvre du code des douanes de l'Union.

Eco-Syndicat

Dans un entretien avec le ministre de l'Action et des Comptes Publics, nous avons rappelé notre attachement aux nouveaux modes d'organisation du travail que sont **le télé-travail et le travail à distance**. En plus d'une qualité de travail accrue pour les personnels, cela contribue à limiter les déplacements et donc réduire le budget transport des agents ainsi que l'impact de leur activité sur l'environnement.

De plus, nous avons insisté sur la nécessité de favoriser la transition écologique en permettant par exemple aux agents qui souhaiteraient acheter un véhicule non polluant, de bénéficier d'un **prêt à taux zéro**.

De même, nous avons proposé que les nouveaux sites d'implantation prennent en compte la problématique des transports, et notamment des transports doux, et qu'ils disposent de **bornes de recharge pour les véhicules électriques**.



Réforme des retraites : encore beaucoup trop de zones d'ombre

Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites (HCRR) a fait un bilan d'étape de la concertation sur la réforme des retraites le 15 octobre dernier.

L'UNSA qui, depuis le mois d'avril a participé à toutes les réunions de concertation, prend acte que **la répartition restera le pilier du nouveau système universel de retraite**. Ce système n'aura plus comme principe de base les cotisations par trimestre mais un mode de calcul par points, ce qui mettra fin aux 42 régimes actuellement en place.

Elle constate que, conformément à sa demande, l'âge de départ à la retraite à 62 ans ne sera pas remis en cause. Elle prend également acte que les revenus d'activités tout au long de la carrière jusqu'à 120.000 euros (**y compris les primes pour les agents de la Fonction publique et les salariés des régimes spéciaux**) seront pris en compte.

Le HCRR annonce que, dans cette optique, **le gouvernement ouvrira une concertation sur les carrières et les rémunérations dans la Fonction Publique**.

Le Haut-Commissaire a affirmé que cette réforme n'est pas financière (le système étant à l'équilibre) ; elle a pour objectif l'équité et la lisibilité pour les assurés.

Pour sa part, l'UNSA, qui milite pour une amélioration et une homogénéisation progressive de notre actuel système de retraite souvent complexe et parfois inégalitaire, n'était pas demandeuse d'une réforme systémique.



En tout état de cause, elle rappelle que, quel qu'en soit le fonctionnement, l'objectif d'un système de retraite doit être de **garantir une pension décente, la moins éloignée possible du revenu d'activité**. Dans ce cadre, l'UNSA demande que cette revendication soit concrètement traduite dans un hypothétique futur projet de loi.

La solidarité interne au système de retraite doit également continuer à s'exercer pour **garantir un minimum vieillesse**. Pour l'UNSA, son niveau doit être porté à l'équivalent du SMIC. Elle doit également compenser les inégalités, particulièrement celles touchant les femmes, la pénibilité au travail, les carrières incomplètes (notamment les périodes de précarité, de chômage ou de maladie) ou encore prendre en compte les carrières longues.

L'UNSA constate que, sur l'ensemble de ces sujets cruciaux, le Haut-Commissaire a confirmé que ces éléments seront pris en compte.

Toutefois, lors de ce point d'étape, aucun chiffrage ni aucun cas type n'ont été fournis. Il n'est donc pas possible à ce stade d'avoir une visibilité sur les effets concrets de ce changement de système et, par conséquent, sur la possibilité d'en corriger ou non les aspects pénalisants.

Alors qu'une seconde phase de concertation va s'ouvrir dans les semaines à venir, l'UNSA estime qu'il est temps pour le gouvernement de sortir des grands principes.

Avant d'être une question de comptabilité, un système de retraite est d'abord une conception de la société. Face à la complexité de ce dossier à grande technicité et à son caractère socialement très sensible, et donc particulièrement anxiogène, il faut que le gouvernement dévoile ses intentions.

Organisation réformatrice, l'UNSA n'a pas peur de la discussion. Encore faut-il désormais que l'on sorte des zones d'ombre et que soit pris le temps nécessaire à la concertation.

L'UNSA jugera sur pièces, au regard de la réalité des droits qui seront ou non garantis et du niveau de justice sociale atteint. Elle assumera, en conséquence, ses responsabilités mais pour l'heure elle réaffirme que cette réforme, voulue par le chef de la nation, ne doit pas être une nouvelle mesure d'austérité infligée aux salariés.

Elections professionnelles : une méthode inédite !

Le renouvellement des représentants des personnels en Comités Techniques et Commissions Administratives Paritaires Locaux, Centraux et Ministériel, soit un total de 5 scrutins par agents, se fera par un vote électronique entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018.

En 2018, près des 2/3 des fonctionnaires utiliseront le e-vote.

Ce sont les premières élections professionnelles dématérialisées organisées au ministère de Bercy.



Chaque agent aura la possibilité d'ouvrir son compte électeur à compter du 29 octobre. Il recevra pour cela un courriel de l'administration qui lui indiquera la marche à suivre.

→ du 29 octobre 2018 au 29 novembre 2018 : **ouverture du compte électeur**

(l'activation du compte devrait rester possible jusqu'au dernier jour de vote le 6 décembre 2018)

→ à partir du 12 novembre : **consultation des listes et professions de foi**, via son compte électeur et depuis internet ou intranet et tout support : PC, tablette et smartphone.

→ du 29 novembre 7h00 jusqu'au 6 décembre 16h00 : **période de vote**

(toute procédure de vote débutée avant 16h00 le 6 décembre pourra se poursuivre jusqu'à 16h30)

→ 6 décembre à partir de 17h00 : **premiers résultats des votes**

Pour les agents de la Surveillance, Mathieu prévoit une plage horaire de 30 minutes afin de créer son compte électeur et de voter.

L'UNSA Douanes présentera des listes complètes pour ces élections. Vous aurez accès aux professions de foi et aux listes des candidats de l'UNSA Douanes pour lesquelles nous sollicitons vos votes sur votre compte électeur.

UN CHOIX FORT EST UN CHOIX RÉFLÉCHI !

**L'UNSA Douanes, le syndicat 100 % douanier,
pour les douaniers.**

